

LIBRAIRIE A STE. ANNE.

VOIR L'ANNONCE à la troisième et quatrième page.

LE FOYER CANADIEN

Le *Foyer Canadien* qui devait paraître le 15 de janvier dernier, ne sortira que vers le commencement de ce mois; les directeurs ayant résolu d'offrir à chacun de leurs abonnés dans leur prochaine livraison le portrait de leur ex-président, le regretté M. FENLAND, accompagné d'une notice biographique sur cet homme distingué.

1er février 1865.

LE CANADIEN.

Que ceux qui désirent profiter de la prime offerte par MM. les Propriétaires du *Canadien*, dans le dernier numéro de la *Gazette des Campagnes*, s'empresent de souscrire à cet intéressant journal, ou payer leurs arriérages, avant le 15 mars prochain.

LA REVUE CANADIENNE

ET
L'ECHO
DU

CABINET DE LECTURE PAROISSIALE.

LES personnes qui désirent s'abonner à la *Revue Canadienne*, ou payer leur abonnement, pourront le faire en s'adressant à Firmin H. Proulx, au Bureau de la *Gazette des Campagnes*, Ste. Anne de la Pocatière.

Le prix de l'abonnement est de \$1 par six mois, et payable d'avance.

L'Echo, revue religieuse, scientifique, historique, littéraire et artistique, paraît le 1er et le 15 de chaque mois. L'abonnement est d'une piastre par année. On peut s'abonner en s'adressant à F. H. Proulx, à Ste. Anne de la Pocatière.

Tout abonné à *L'Echo* du Cabinet de Lecture paroissial de Montréal, qui d'ici au 1er février 1865, aura payé son abonnement pour 1865 et les arriérages, recevra avec le 3ème numéro de *L'Echo*, 1865, un MAGNIFIQUE PORTRAIT en taille douce d'un personnage historique du Canada.

Il en recevra un second avec le numéro 15 avril, et un troisième avec le numéro du 15 août.

Tout nouvel abonné qui aura payé son abonnement au 1er février, recevra les mêmes portraits aux mêmes époques ci-dessus.

Enfin, si le chiffre des abonnements payés s'élève, au 1er novembre 1865 au-dessus de 1500, tous nos abonnés qui, à cette époque auront rempli la condition ci-dessus, recevront un quatrième portrait avec le dernier numéro de l'année, c'est-à-dire le 15 décembre 1865.



DÉPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE.

Branche des Pêcheries,

Québec, 10 novembre 1864.

ON attire par la présente l'attention de toutes les parties intéressées à la 27e section du chapitre 62 des Statuts Révisés du Canada en vertu de laquelle il est défendu à toute personne de PRENDRE ou TUER aucune espèce de TRUITE ou "LUNGE" EN AUCUNE MANIÈRE quelconque entre le 20 jour d'Octobre et le 1er jour de Février de chaque année dans le Bas-Canada.

Toute personne enfreignant cette clause de la loi des pêcheries se rend passible d'une amende de pas moins de \$8 ni plus de \$20, outre les frais, ou à défaut de paiement est sujette à un emprisonnement d'un à six mois.

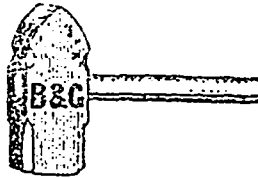
Les plaignants recevront la moitié des amendes imposées et seront payés pour les frais et présence comme témoins.

Les officiers des Pêcheries ont reçu ordre de mettre la loi strictement en force.

A. CAMPBELL,

Com. des Terres de la Couronne.

1er Décembre 1864.



MM. BÉLANGER & GARIÉPY

ONT l'honneur d'annoncer au public, et aux membres du Clergé en particulier, qu'ayant agrandi de beaucoup, leur établissement, ils ont en même temps importé, et reçoivent chaque jour d'Europe quantité d'objets nouveaux dans leur branche de commerce consistant en Services de table en argent—Contellerie de Rodgers—Ustensils de ménage—Quincaillerie de toute sorte, etc., etc.

Un nouveau choix de Lustres à Gaz, à l'huile de Charbon, particulièrement pour l'usage et l'ornement des Eglises.

Ces Messieurs ayant pris des arrangements exprès avec les principales maisons de commerce d'Angleterre, offrent d'importer à commission toute commande qu'on voudra bien leur confier et cela sous un très-court délai.

Les Cultivateurs trouveront chez eux les ferrures dont ils ont besoin, et tous les instruments nécessaires à leurs travaux.

Québec 94, rue la fabriquo, à l'enseigne du Gros Marteau.

DEMANDE AU PARLEMENT.

UNE demande sera faite au Parlement Provincial à sa prochaine Session, pour diviser la municipalité de Percé et en ériger une nouvelle depuis la terre de François Couture à la Seigneurie de la Grande Rivière, Comté de Gaspé.

20 décembre 1864.

Marchandises Nouvelles

Venant d'être reçues, et à vendre par les Soussignés:

CHAPEAUX de Feutre pour messieurs, — Chapeaux de Drap — Gilets de laine au tricot — Souliers de Feutre — Gants d'automne et d'hiver — Mitaines — Tapis de Feutre, Tapis de Table.

Draps d'automne et d'hiver

DRAP DE MOSCOU — de Castor — de Pilote — de Molleton — Double foulé.

Casimirs, Tweeds, etc

CASIMIRS de Fantaisie — Tweeds d'Écosse — Tweeds et étoffes de manufactures canadiennes, etc. — Nouvelles Cravattes et Echarpes pour messieurs, etc.

Nouvelles étoffes à Robes, etc

ÉTOFFES A ROBES—Nouveaux Plaidés — Cobourgs Mérinos — Étoffes pour Mantilles—Echarpes de Laine, etc.

Couvertures de Laine, Flanelles, etc

COUVERTURES DE LAINE — Couvertures de Coton — Matelas — Flanelles — Carisets — Serges — Flanelles de Fantaisie.

HABITS d'automne et d'hiver — Pantalons d'hiver — Pantalons — Vestes — Chemises de Laine de fantaisie.

A. HAMEL et FRÈRES.

15 Nov. 1864. Québec, Rue Sous-le-Fort.

LEPAGE, LEMOINE & CIE

MARCHANDS A COMMISSION

ET

AGENTS GÉNÉRAUX,

17, Rue St. Jacques, Basse-Ville

QUEBEC.

ONT constamment en mains et à vendre en gros:

FLEUR, LARD, BŒUF, JAMBONS,

BEURRE, SAINDOUX, FROMAGE,

SAVON, THÉ, TABAC,

VINS et LIQUEURS DE TOUTE SORTE

HYDROPULTE,

etc., etc., etc., etc.

AUSSI:

HUILE DE CHARBON,

en Baril ou Canistres de cinq gallons.

15 décembre 1864.